

# AVIS

AT.24.37.AV

---

## Programme communal de développement rural de BIEVRE

Avis adopté le 29/03/2024

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de BIEVRE
- *Auteur de projet :* IMPACT
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 23/02/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 22/03/2024

### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Aménagement du cœur de village de Petit-Fays
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 31/01/2024

### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Bièvre, située dans la province du Namur dans la région agro-géographique de l'Ardenne centrale, est le résultat de la fusion administrative de 5 anciennes communes (Graide, Bièvre, Naomé, Oizy et Monceau-en Ardenne). Elle se trouve dans deux bassins versants : la Lesse au nord et la Semois au sud.

Au premier janvier 2023, elle comptait 3.471 habitants pour une superficie de 109,65 km<sup>2</sup>.

La stratégie de développement repose sur un grand défi qui est de faire de Bièvre une commune en transition afin que les générations futures bénéficient d'un territoire exemplaire au niveau de la protection de son environnement, l'accueil et la convivialité et la durabilité de son économie.

Ce défi est décliné en 6 objectifs :

- Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants ;
- Valoriser les forces vives du territoire ;
- Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire ;
- Renforcer l'attractivité du territoire communal ;
- Favoriser la transition environnementale ;
- Préserver l'identité rurale des villages.

## Avis

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de BIEVRE.**

Le diagnostic est de bonne qualité et permet d'avoir une vision globale adéquate du territoire communal. Il apprécie tout particulièrement la présence des 14 fiches descriptives de la commune qui permettent d'avoir un aperçu synthétique des caractéristiques du territoire de Bièvre et la qualité du bilan de l'ancienne opération de développement rural.


Concernant la partie 2, la méthodologie retenue par l'organisme d'accompagnement encadre bien le processus participatif. Il en résulte une bonne participation soutenue de la population, une bonne appropriation citoyenne du projet ainsi qu'un processus participatif dynamique.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé atteint un bon niveau. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Bièvre et au processus participatif. Les apports de ce dernier sont clairement identifiés et assez importants.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur un grand défi structuré en six objectifs opérationnels. Ces objectifs sont cohérents, équilibrés et réalistes. Elle intègre également bien les principes de développement durable. Toutefois, le Pôle regrette que la stratégie et le diagnostic partagé ne permettent pas d'appréhender correctement les liens avec l'ancienne opération de développement rural.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne le nombre raisonnable de fiches-projets, leur bonne répartition au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Il regrette toutefois le caractère peu étoffé du lot 0. Le Pôle invite la commune à concrétiser la fiche-projet relative au schéma de développement communal, prévue en lot 2, au vu des enjeux communaux en termes d'aménagement du territoire, de logement et de qualité de vie.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir l'aménagement du cœur de village de Petit-Fays, le Pôle estime qu'elle est réaliste et cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré.



Samuël SAELENS  
Président